



Question 13/1: Renforcement de l'infrastructure et de l'utilisation d'Internet dans les pays en développement

COMMISSION D'ÉTUDES 1

ORIGINE: PRÉSIDENT DU GROUPE SPÉCIALISÉ SUR LA QUESTION 13/1

TITRE: RAPPORT SUR LA RÉUNION DU GROUPE SPÉCIALISÉ

Le Groupe spécialisé sur la Question 13/1 s'est réuni les 31 août et 2 septembre 1999.

Plusieurs documents ont été attribués au Groupe spécialisé pour information et pour suite à donner. Les documents présentés par la République populaire de Chine (Document 1/082), par INTELSAT (1/083) et par l'UIT-SPU (1/073) présentaient un intérêt particulier pour l'étude en cours, ainsi que l'avant-projet partiel de rapport du Groupe spécialisé (Document 1/077).

Une autre série de documents a trait aux activités de liaison avec l'UIT-T: ces documents ont été élaborés par le Groupe mixte d'experts (Document 1/048), le Groupe de travail 3/3 de la Commission d'études 3 de l'UIT-T (Document 1/061); un résumé sur les activités de liaison a en outre été présenté par le Président du Groupe spécialisé (Document 1/050). Sur la base de ces contributions, il a été décidé de rédiger une note de liaison à l'intention du Secteur de la normalisation des télécommunications (note reproduite dans l'Annexe 1 du présent rapport).

Le Groupe spécialisé a décidé de poursuivre ses travaux en conservant sa structure actuelle et a offert de jouer le rôle de point de contact au sein des Commissions d'études de l'UIT-D pour les Commissions d'études de l'UIT-T s'occupant d'Internet et des réseaux IP, à l'exception des questions relatives à la réglementation qu'il est proposé de traiter dans le cadre de la Question 9/1 (voir la proposition ci-dessous).

Le Groupe spécialisé a décidé de ne pas élargir la portée de la Question 13/1 pour éviter une augmentation du volume de travail à laquelle ne pourraient faire face les responsables des activités du Groupe spécialisé. Cette position avait déjà reçu l'appui du GCDT lors de sa réunion d'avril 1999.

Le Groupe de travail a en outre décidé de consacrer un chapitre de son rapport à la téléphonie sur l'Internet dans un souci de sensibilisation et d'amélioration des connaissances. Ce chapitre aura un caractère descriptif.

Point de contact: M. Dietmar Plesse, Bonn, Allemagne/Tél.: +49 228 6152941/
Fax: +49 228 6152964 /e-mail: d.plesse@ndh.net/plesse@ties.itu.int

Toutefois, en l'absence de la description de service nécessaire pour le service à fonctions complètes (FFS), tel qu'il est actuellement défini par le projet TIPHON, le Groupe spécialisé a jugé impossible d'étudier l'incidence économique de ce service en général, et en particulier pour les pays en développement. Toutefois, afin de mieux répondre à ces questions, il serait véritablement utile que la Commission d'études 1 soit informée dès que possible de la date à laquelle la description du service FFS sera disponible.

Le Groupe spécialisé propose d'envisager l'étude des incidences réglementaires de la téléphonie sur l'Internet et de la téléphonie IP pour les pays en développement au titre de la Question 9/1 - Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications. Pour faciliter la tâche du Groupe du Rapporteur pour la Question 9/1, le Groupe spécialisé propose que le Secrétariat de l'UIT fournisse des contributions à ce sujet en prévision de la prochaine réunion du Groupe et encourage la soumission, au secrétariat de la Commission d'études, de contributions sur l'état actuel des éventuels débats concernant les incidences réglementaires de la téléphonie sur l'Internet.

Le Groupe spécialisé a pris note du fait qu'il n'avait pas été contacté pour contribuer aux textes consacrés aux activités du Secteur du développement dans le Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives au protocole IP.

En ce qui concerne les travaux en cours visant à mettre au point la version définitive du rapport et de la ou des Recommandation(s), le Groupe spécialisé a accepté le concept global décrit dans le Document 1/077, mais a décidé de tenir compte de plusieurs propositions utiles (par exemple concernant le glossaire, l'octroi de licences aux ISP) afin d'améliorer le produit.

Le Groupe spécialisé encourage le renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales (par exemple l'OMC et l'OCDE) traitant de questions analogues, ainsi qu'avec les organisations de type non ONG s'occupant de l'Internet et avec les professionnels de l'Internet, l'objectif principal étant d'alléger la charge de travail des Rapporteurs et d'éviter le chevauchement des travaux.

Le Président a rappelé aux membres du Groupe qu'après avoir identifié les domaines dans lesquels il est nécessaire de recevoir davantage de contributions, il continuera à travailler sur les nouvelles contributions qui lui parviendront. Afin que leur traitement puisse avoir lieu dans de bonnes conditions, les contributions doivent être présentées avant la fin de **février 2000**.

Programme de travail futur

Le Groupe spécialisé envisage la tenue d'une réunion en **avril 2000** afin de mettre au point la version définitive du rapport et de la ou des Recommandation(s), à condition toutefois qu'un nombre suffisant de contributions lui soient parvenues avant expiration du délai mentionné plus haut. La réunion aura lieu soit à Singapour, soit en Afrique, vraisemblablement au Sénégal.

Il est nécessaire de prévoir un calendrier serré parce que le Groupe a l'intention de présenter son projet de rapport final, Recommandations comprises, à la Commission d'études 1 en septembre 2000 pour examen et adoption. C'est pourquoi les documents doivent être présentés au secrétariat de la Commission d'études avant **juin 2000**.

ANNEXE 1

Note de liaison

ORIGINE: COMMISSION D'ÉTUDES 1, GROUPE SPÉCIALISÉ SUR LE RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'UTILISATION D'INTERNET DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

TITRE NOTE DE LIAISON AUX COMMISSIONS D'ÉTUDES 2, 3 ET 13 DE L'UIT-T

APPROBATION: Approuvée à la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-D, (30 août - 3 septembre 1999)

POUR: Information

OBJET: Etudes découlant de la demande, dans le cadre du projet TIPHON de l'ETSI d'une ressource de numérotage E.164

Point de contact: Dietmar Plesse
Bundesministerium für Wirtschaft
und Technologie
Villemombler Str. 76
53123 Bonn, Allemagne

Tél.: +49 228 615 2941
Fax: + 49 228 615 2964
e-mail: d.plesse@ndh.net

A sa réunion du 3 au 13 novembre 1998, le Groupe de travail 1/2 de la Commission d'études 2 de l'UIT-T, chargée de la Question 1/2 intitulée "Application des plans de numérotage et d'adressage aux services fixe et mobile", a élaboré à l'intention du Groupe spécialisé de la Commission d'études 1 de l'UIT-D sur le renforcement de l'infrastructure et de l'utilisation d'Internet dans les pays en développement, une note de liaison pour suite à donner et réponse en avril 1999; cette note de liaison traitait des incidences économiques et réglementaires de la téléphonie sur l'Internet pour les pays en développement, en particulier pour les PMA.

En coopération avec la Commission d'études 13 de l'UIT-T, Commission directrice de l'UIT-T pour le développement des réseaux IP, des experts des Commissions d'études 2 et 3 de l'UIT-T et de la Commission d'études 1 de l'UIT-D qui s'occupe de l'étude du numérotage pour la téléphonie IP se sont réunis à Genève, au siège de l'UIT, les 29 et 30 avril 1999. Ce Groupe mixte d'experts (GME) a dressé une liste de 42 questions à préciser dont il estime qu'elles devraient être traitées par les différentes Commissions dans le cadre des études qu'elles mènent sur l'Internet et les réseaux IP.

L'incidence des applications téléphoniques sur l'Internet et de la téléphonie IP sur l'économie et le régime réglementaire des pays en développement ainsi que l'étude des questions découlant de la réunion du Groupe mixte d'experts n'ont pas été cités expressément comme étant des sujets que le Groupe spécialisé devait étudier dans le cadre de son mandat. Ce Groupe s'emploie à élaborer des suggestions pratiques pour étoffer l'infrastructure et l'utilisation de l'Internet. Il s'occupe en particulier des moyens de créer un environnement propice à l'investissement et à la concurrence, propre à favoriser l'extension des infrastructures et le développement de l'Internet. Cette question traite aussi du développement des capacités humaines dans les domaines techniques liés à l'Internet.

La Commission d'études 1, pour sa part, examinera soigneusement les contributions soumises aux réunions susmentionnées de l'UIT et en tiendra compte dans la mesure du possible dans ses rapports.

Cette Commission a déterminé que les Questions 34, 39, 41 et 42 relevaient de ses travaux.

Toutefois, en l'absence de la description de service nécessaire pour le service à fonctions complètes (FFS), tel qu'il est actuellement défini par le projet TIPHON, le Groupe spécialisé a jugé impossible d'étudier l'incidence économique de ce service en général, et en particulier pour les pays en développement. Le Groupe spécialisé a décidé de ne pas élargir la portée de la Question 13/1 pour éviter une augmentation du volume de travail à laquelle ne pourraient faire face les responsables des activités du Groupe spécialisé. Cette position avait déjà reçu l'appui du GCDT lors de sa réunion d'avril 1999.

La téléphonie sur l'Internet n'est qu'une des nombreuses applications qui utilisent cette infrastructure une fois qu'elle est établie. Fournir l'accès à Internet aux pays en développement a pour principal objectif de réduire les disparités dans le domaine de l'information mais le Groupe spécialisé a décidé de consacrer un chapitre de son rapport à la téléphonie sur l'Internet dans un souci de sensibilisation et d'amélioration des connaissances. Ce chapitre aura un caractère descriptif.

Le Groupe spécialisé a présenté un avant-projet de rapport partiel à la réunion de septembre 1999 de la Commission d'études 1. Ce Groupe entend soumettre son projet de rapport final, Recommandation(s) comprise(s), à la Commission d'études 1 en septembre 2000 pour examen et adoption. Dans l'intervalle, les mises à jour ou les révisions de ce rapport seront postées sur le forum de discussion du Groupe spécialisé sur le Web. Le groupe de discussion est réservé aux membres autorisés (pour s'inscrire, s'adresser au point de contact), à l'adresse Web suivante: <http://wwwp.itu.ch:8080~2/login>. On peut aussi consulter ce forum de discussion sous l'adresse Web <http://www.itu.int/ITU-D-UniversalAccess/> - visible dans la section Internet.

La Commission d'études 1 a décidé d'inclure l'étude des incidences réglementaires de la téléphonie sur l'Internet et de la téléphonie IP pour les pays en développement dans la Question 9/1 intitulée "Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications". Pour faciliter la tâche du Groupe du Rapporteur pour la Question 9/1, la Commission d'études 1 demande que le Secrétariat de l'UIT fournisse des contributions sur cette question en prévision de la prochaine réunion du Groupe du Rapporteur et encourage la soumission de contributions au secrétariat de la Commission d'études sur l'état actuel des éventuels débats concernant les incidences réglementaires de la téléphonie sur l'Internet.

Etant donné que le Groupe du Rapporteur pour la Question 9/1 vient tout juste de commencer ses activités, nous ne pouvons pas malheureusement fournir à l'UIT-T de nouvelles contributions relatives aux incidences réglementaires éventuelles de la téléphonie sur l'Internet et de la téléphonie IP pour les pays en développement.